



Le 25 août 2020

Frais de surveillance et d'encadrement du midi pour les élèves

Aux parents ou tuteurs d'élèves,

À compter de l'année scolaire 2020-2021, les frais de surveillance et d'encadrement pour la période du midi seront facturés seulement aux parents d'élèves qui dîneront à l'école.

Les montants facturés serviront à assurer la surveillance des élèves qui demeureront à l'école pour la période du midi.

Ces frais seront maintenus à 140,00 \$ par élève pour l'année scolaire 2020-2021.

Nous émettrons une facture par élève et celle-ci sera payable à votre école en un seul versement en début d'année scolaire. Exceptionnellement, il vous sera possible de payer en quelques versements en prenant entente avec la direction de votre école.

Si votre enfant dîne à l'extérieur de l'école pour toute la période du midi, et ce, pour l'année scolaire complète, vous n'aurez pas à contribuer aux frais de surveillance ou d'encadrement du midi.

De plus, si votre enfant fréquente le service de garde de l'école de façon régulière, c'est-à-dire qu'il est inscrit au service de garde à temps plein pendant au moins 3 jours par semaine, les frais de surveillance du midi s'établiront comme suit :

- Élèves fréquentant les services de garde sur une base régulière (5 jours/semaine)
Les frais habituels chargés par les services de garde s'appliqueront. Aucune charge supplémentaire ne s'ajoutera.
- Élèves fréquentant les services de garde sur une base régulière (moins de 5 jours/semaine)
Les frais habituels chargés par les services de garde s'appliqueront pour les journées fréquentées.
Pour les journées où l'élève ne fréquentera pas le service de garde, les frais de surveillance suivants s'appliqueront :
Enfants inscrits au service de garde 3 jours/semaine = 56 \$ par année
Enfants inscrits au service de garde 4 jours/semaine = 28 \$ par année
- Pour les élèves qui fréquenteront le service de garde sporadiquement, des frais de 140 \$ par année s'appliqueront.

Advenant le cas où votre enfant ne dînera pas à l'école ou qu'il fréquentera le service de garde de façon régulière, et ce, pour l'année scolaire complète, et que vous voulez être exempté des frais de surveillance ou d'encadrement du midi, vous devrez compléter le formulaire de **Demande de retrait pour un enfant absent pour la période du dîner** et le retourner à votre école avant le 14 septembre 2020.

Dans le cas contraire, vous recevrez une facture pour les frais de surveillance ou d'encadrement du midi pour la prochaine année scolaire. Ce formulaire joint au présent communiqué, sera également disponible au secrétariat de votre école.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Éric Belzil, CPA, CGA,

Directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire

p.j. (1)



Frais de surveillance et d'encadrement du midi pour les élèves

Année scolaire 2020-2021

Demande de retrait pour un enfant absent pour la période du dîner

Si votre enfant ne dîne pas à l'école ou qu'il fréquente le service de garde de façon régulière, et ce, pour l'année scolaire complète, et que vous voulez être exempté des frais de surveillance ou d'encadrement du midi, vous devrez compléter ce formulaire et le retourner à votre école avant le 14 septembre 2020. Dans le cas contraire, vous recevrez une facture pour les frais de surveillance ou d'encadrement du midi pour la prochaine année scolaire.

Identification de l'autorité parentale

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville ou municipalité : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Déclaration de l'autorité parentale

Mon enfant _____ inscrit et fréquentant

l'école _____

durant l'année scolaire 2020-2021 ne restera pas à l'école sur l'heure du dîner, et ce, en aucun temps de l'année scolaire complète. De plus, mon enfant reviendra à l'école seulement 5 minutes avant le début des cours de l'après-midi.

Je déclare par la présente que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et complets.

Signature de l'autorité parentale : _____ Date : _____

Signature de la direction de l'école : _____ Date : _____